

Délibération n°2023/13 du 13 avril 2023

**Objet : Autorisation d'adhésion de l'Afpa au projet Territoire Zéro Chômeur porté par la Ville de Roubaix**

Le conseil d'administration de l'Afpa,

Vu le Code du travail, notamment ses articles R. 5315-3 19° et R. 5315-8,

Après en avoir délibéré le 13 avril 2023, décide :

**Article I**

Le conseil d'administration autorise l'adhésion de l'Afpa en tant que membre fondateur de l'association porteuse de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur » de Roubaix.

**Article II**

Le conseil d'administration autorise la directrice générale à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires permettant cette adhésion.

**Article III**

La directrice générale assure l'exécution de la présente délibération.

Le président du Conseil d'administration

Jean-Marie Marx